

# AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

---



VILLE de MURET  
mairie-muret.fr

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** :  
\*ETUDE de FAISABILITE urbaine et de programmation d'équipements sportifs " MURET 2025 "
4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Article 28 CMP) - MAPA n° 2011/044 PI
5. **CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés : (Voir R.C.)

#### Candidatures :

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités techniques- expérience et compétences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

#### Offres :

- Prix (60%)
- Valeur technique (40%)

6. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : si groupement, il sera solidaire.
7. **Délai d'exécution de la prestation** : délai global maximum : 14 mois (voir A.E)
8. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
9. **Retrait du Dossier de Consultation** :

→ **Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 05 61 51 95 41 –**

→ **Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>**

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler **OMNIKLES au 08 25 00 13 26**

#### 10. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

##### Tranche ferme (2 mois)

- Etude d'opportunité, de faisabilité et de programmation d'équipements sportifs. Etude urbaine et de préprogrammation aboutissant à l'établissement d'un pré-programme de référence.

##### Tranche conditionnelle 1 (3 mois)

- Etablissement du programme environnemental, architectural et technique détaillé des équipements sportifs

##### Tranche conditionnelle 2 (9 mois)

- Dossier d'étude d'impact, dossier loi sur l'eau et permis d'aménager

#### Options possibles

11. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : Financement sur Budget Principal de la Ville  
Règlement par mandats administratifs en 30 Jours - Budget 2011 (fonds propres)
12. **Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF – 68, rue Raymond IV –  
BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex - ☎ 05 62 73 57 57 ☒ 05 62 73 57 40 – mail : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr) – web : [www.ta-toulouse.juradm.fr](http://www.ta-toulouse.juradm.fr).
13. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
  - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
  - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
  - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
  - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
14. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES** : lundi 18 juillet 2011 - 10 h –
15. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : mardi 21 juin 2011.